

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

RAPPORT 2014



**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



↳ LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2014, POUR LA PÉRIODE JUILLET 2013-JUIN 2014, INTÉGRANT LE BILAN ANNUEL DE L'AGENDA 21 MÉTROPOLITAIN

Le présent rapport de développement durable (RDD), élaboré conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011, fait l'état des lieux des pratiques, des politiques publiques et des actions de la Métropole en matière de développement durable, et en dresse leurs bilans au regard de chacune des cinq finalités du développement durable (qui correspondent aux axes stratégiques de l'Agenda 21 métropolitain).

Il permet de présenter les nombreuses avancées et résultats positifs de l'action de la Métropole, tout en identifiant le chemin restant à parcourir, la Métropole se fixant des objectifs toujours plus ambitieux pour garantir la prise en compte des besoins et des attentes des habitants et le respect de l'environnement local et de la Planète.

Les informations incluses dans ce rapport concernent la **période juillet 2013-juin 2014**, sauf mention contraire.

Il intègre également le bilan de l'Agenda 21 métropolitain pour sa 2^{ème} année de mise en œuvre, au travers :

- d'un descriptif des actions portées par la Métropole et ses communes membres inscrites dans l'Agenda 21 ;
- d'éléments chiffrés et d'indicateurs qui sont renseignés pour la période 2011 à 2014. Et ce pour permettre, dans un souci de transparence, d'évaluer et de suivre dans le temps l'action de la Métropole en termes de développement durable ;

Le RDD 2014, présenté au Conseil Métropolitain préalablement au vote du budget 2014, est téléchargeable à l'adresse :

<http://nicecotedazur.org/environnement/outils-de-developpement-durable>



En 2014, trois projets inscrits dans l'Agenda 21 de la Métropole ont bénéficié de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2014 de soutien aux agendas 21 locaux « agendas 21 et biodiversité » lancé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA : le projet porté par la commune de Vence « Etude pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue sur le territoire de Vence » ; le projet porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur « La photo-identification chez le Spélerpès de Strinati : test d'une méthode de suivi à long terme » ; le projet porté par l'association Agribio 06 « L'abeille, première ouvrière de la biodiversité : développons l'apiculture biologique sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur ! ». Au total, neuf projets inclus dans l'Agenda 21 métropolitain avaient été présentés à cet appel à projets.

↳ L'AGENDA 21 MÉTROPOLITAIN : FEUILLE DE ROUTE DU TERRITOIRE EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 métropolitain (<http://nicecotedazur.org/environnement/agenda-21>), a été adopté le 19 avril 2013 pour une période de 5 ans (2013-2018) et labellisé au niveau national « agenda 21 local France » le 19 décembre 2013.

Son plan d'actions (présenté en Annexe I) est resserré autour de **5 axes, 18 objectifs stratégiques et 62 actions, dont 6 portées par les communes membres, 10 conjointement par les communes membres et la Métropole et 46 par la Métropole uniquement.**

L'Agenda 21 métropolitain a été le premier en France à associer les communes à son élaboration et sa mise en œuvre en leur confiant la réalisation d'actions sur leur territoire respectif. Cette particularité lui permet d'embrasser l'ensemble des compétences au service des concitoyens sans restriction liée à des considérations administratives. Les actions portées par les communes bénéficient de l'aide de la Métropole, qui anime et fait vivre des groupes de travail constitués des communes pilotes et partenaires de chaque action. Il est à noter pour 2014, la réalisation en cours, auprès des communes porteuses de ces actions, de deux enquêtes sur « Le zéro phytosanitaire » et « Les canaux d'irrigation et les jardins familiaux ou partagés ».

L'Agenda 21 est avant tout un document fédérateur et accessible aux acteurs du territoire et au public, permettant de porter à connaissance la stratégie et les actions représentatives en matière de développement durable de la Métropole. Il permet aux communes du territoire de collaborer et d'échanger sur des problématiques communales semblables. Il permet également de réaliser le suivi et mesurer les avancées de la politique de la Métropole en matière de développement durable.

Ce rapport dresse le bilan des actions inscrites dans l'Agenda 21 portées par les directions de la Métropole (un logo accolé au texte indique le numéro de l'action auquel ce dernier fait référence - le plan d'actions est détaillé en Annexe I). L'Annexe II présente un bilan succinct de certaines actions portées par les communes inscrites dans l'Agenda 21.

Contact :

Service Air, Milieux, Front de Mer et Plan d'Eau

Métropole Nice Côte d'Azur

Tel : 04 89 98 15 00

www.nicecotedazur.org

